

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - COWELLNESS FORMATION

1. Définitions :

Client : désigne toute personne physique ou morale achetant toute(s) Formation(s) auprès de Cowellness Formation.

Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre Cowellness Formation et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par Cowellness Formation ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

2. Objet et champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente définissent les modalités selon lesquelles Cowellness Formation propose et dispense ses services de formation professionnelle.

Toute commande de formation emporte l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document émis par Cowellness Formation, notamment sur toutes conditions générales d'achat ou bon de commande.

3. Information précontractuelle

- Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV avant l'achat de toute formation, lequel vaut acceptation pleine et entière desdites CGV.
- Le Client reconnaît par ailleurs avoir reçu de l'Organisme de formation, préalablement à l'achat de toute formation et à la signature des conditions particulières (programme de formation, convention de formation, règlement intérieur), de manière lisible et compréhensible, toutes les informations lui permettant de s'engager en connaissance de cause.

4. Inscription et paiement :

- **Inscription** : Les participants peuvent s'inscrire aux formations en contactant Cowellness Formation par l'un des moyens présentés sur le site internet <https://www.cowellness.fr>
- **Paiement** : L'organisme de formation n'étant pas soumis à la TVA, les tarifs s'entendent nets de taxe. Après le stage, la ou les facture(s) sont établies à l'attention du client et/ou du financeur le cas échéant ayant donné un accord formel de prise en charge. En l'absence de ce dernier, la facture est émise à l'attention du client.

La ou les facture(s) sont payables dès réception par virement bancaire. En cas de retard de paiement de plus de 60 jours date de facture, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera appliquée.

En cas de défaut de paiement, les futures inscriptions pourront être bloquées en cas d'impayés dans l'attente de la régularisation de la situation.

Si le Client entend faire financer tout ou partie de la formation par un organisme financeur, il lui appartient de déposer une demande de prise en charge auprès de ce dernier et de s'assurer de l'acceptation de sa demande de prise en charge. Le Client communique à l'Organisme de formation une copie de l'accord de prise en charge de l'organisme financeur.

5. Annulation et remboursement :

- **Report / annulation d'une formation par Cowellness Formation** : Cowellness Formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées en cas de force majeure ou si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.
Les éventuels frais de formation déjà versés seront remboursés intégralement.
- **Annulation d'une formation par le Client** : Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de Cowellness Formation.
Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

6. Contenu des formations :

- L'organisme de formation s'engage à fournir les formations conformément aux programmes établis et aux objectifs annoncés.
- Les contenus pédagogiques et supports de formation restent la propriété intellectuelle de l'organisme de formation.

7. Responsabilités :

- L'organisme de formation ne peut être tenu responsable des interruptions ou modifications des formations pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- Les participants sont responsables du respect du règlement intérieur de l'organisme et des consignes de sécurité pendant les formations. Le règlement intérieur est transmis avec la convention de formation. En signant la convention de formation, le client reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement intérieur.

8. Références commerciales

- La structure commanditaire autorise l'organisme de formation à faire figurer son nom sur une liste de références commerciales.
- La structure commanditaire ne pourra faire aucun usage du nom, logo, ou de la marque de Cowellness Formation sans son accord préalable et écrit.

9. Confidentialité

Les informations personnelles des participants sont traitées conformément aux lois et règlements en vigueur concernant la protection des données.

10. Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution à l'amiable. Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

11. Modification des conditions générales

Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées par l'organisme de formation. Les nouvelles conditions s'appliqueront aux commandes passées après leur publication.

Les CGV pouvant faire l'objet de modifications, la version applicable à l'achat d'une Formation est celle en vigueur sur le site internet à la date d'achat.